

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MARS 2015

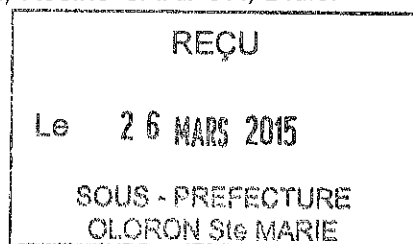
Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOÏPE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Aimé SOUMET
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Jean CASABONNE
	Anne VOELTZEL	à	Martine MIRANDE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Aurélie GIRAUDON
	Christophe GUERY	à	André LABARTHE

Suppléants : Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Marylise GASTON

RAPPORT N° 150319-22- ENV-



SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU PARTICIPATION DE LA CCPO – ANNEE 2015

M. Labarthe précise que le Syndicat Mixte des Gaves envisage, en cohérence avec les demandes des communes membres de la CCPO concernées, d'engager son programme annuel de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la CCPO.

Ce programme comprend notamment des travaux de : retrait d'embâcles, d'arbres affaissés ou tombés ; gestion de végétation envahissante, de dépôts d'alluvions ; dévégétalisation et griffage d'atterrissements, talutages... Il intègre également une somme à valoir pour des interventions d'urgence.

Le montant de ces travaux est évalué à 57 000 € TTC env, soit une participation de la CCPO de 17 200 € env, subventions déduites.

Le SMGOAO a précisé que, s'agissant de travaux d'entretien, il inscrira désormais, à la demande du Percepteur, ces dépenses en section fonctionnement de son budget, la CCPO en fera de même au Budget Général.

De plus, la participation de la CCPO au fonctionnement du Syndicat devrait avoisiner les 20 000 € et sera prévue également en section de fonctionnement du Budget Général.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux 2015 du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les dépenses correspondantes, subventions déduites

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mars 2015

Suivent les signatures

Affiché le 26.03.15

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le 26 MARS 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE